

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DECISION DES DATES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UCA**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,
Vu l'avis du Comité Technique de l'Université Clermont Auvergne en date du 26 novembre 2018 ;

PRESENTATION DU PROJET

Pour l'année 2019, il est proposé les dates de fermeture administrative de l'Université Clermont Auvergne suivantes :

Fermeture estivale : du vendredi 26 juillet 2019 au soir au lundi 19 août 2019 matin.
Fermeture période de Noël : du vendredi 20 décembre 2019 au soir au jeudi 2 janvier 2020 matin.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter ces deux périodes de fermeture administrative.

Membres en exercice : 37
Votes : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-12-07-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.